

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Entre-Deux, le 19 mars 2024

La ville de L'Entre-Deux signe son contrat local de santé

Gérard COTELLON, directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, Bachil VALY, maire de L'Entre-Deux et Chantale GRONDIN, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ont signé ce 19 mars 2024 un contrat local de santé (CLS) afin de mieux répondre aux besoins de santé des habitants de L'Entre-Deux.

Un levier pour améliorer la santé des Entredeuxiens

Avec plus de 7 000 habitants, la ville de L'Entre-Deux souhaite renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé, formalisée dans un contrat local de santé.

Le CLS est un outil permettant de créer un **projet de santé adapté au territoire, construit dans une démarche partenariale et une approche globale des déterminants de santé**. Il contribue au déploiement territorial du Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2033 La Réunion, feuille de route de la politique régionale de santé, et à sa déclinaison en actions concrètes à l'échelon communal.

Au travers du CLS, la commune de L'Entre-Deux contribue ainsi à créer un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants.

Le diagnostic local de santé de L'Entre-Deux

Le diagnostic local de santé a permis de dégager les enjeux majeurs du territoire en matière de santé et de cadre de vie. Il repose sur des données quantitatives issues du portrait de territoire de la commune de L'Entre-Deux, réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Les éléments suivants ont été mis en évidence :

Une offre de services limitée :

- Des densités de professionnels médicaux et paramédicaux inférieures à celles de la région, à l'exception des masseurs-kinésithérapeutes ;
- Aucun médecin spécialiste présent sur la commune.

En matière d'état de santé :

- Un taux de mortalité générale plus important ;
- Des taux d'inscription en affection de longue durée (ALD), toutes causes confondues, inférieurs ;
- Une fréquence du diabète moindre sur la commune.

Les orientations stratégiques

Le CLS constitue une feuille de route territoriale pour une période de 5 ans (2024-2029) renouvelable.

Il est structuré autour de **4 axes stratégiques** se déclinant en programme d'actions :

Axe n°1 : Nutrition, diabète et activité physique

- Promouvoir des comportements nutritionnels favorables à la santé
- Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique régulière et adaptée

Axe n°2 : Autonomie et inclusion des personnes vulnérables

- Prévenir et retarder la perte d'autonomie des personnes âgées
- Développer le soutien aux aidants
- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

Axe n°3 : Santé des jeunes

- Promouvoir le bien-être et prévenir le risque de souffrance psychique
- Prévenir et repérer les comportements à risque

Axe n°4 : Santé de la femme et de l'enfant

- Promouvoir la santé de la femme et de l'enfant
- Prévenir les violences intrafamiliales et renforcer la prise en charge des victimes
- Favoriser le développement des compétences psychosociales

Le Mot du Maire



La santé passe aussi par des gestes quotidiens comme l'activité physique ou l'alimentation, quel que soit l'âge. Certaines actions du Contrat Local de Santé déclinées dans l'axe 1 seront complémentaires au Plan Alimentaire Territorial (PAT) de l'Entre-Deux « Nout mangé, Nout Santé », notamment avec la cohabitation des actions nouvelles et celles existantes comme d'Education Alimentaire au sein de l'Epimom (épicerie sociale et solidaire) ou celles autour de la restauration scolaire (ateliers fruits et légumes, commissions de



menus, Plateau d'Or, travail d'approvisionnement de la cuisine centrale, évaluation des menus par les parents et leurs enfants). Ce CLS s'inscrit bien dans une volonté d'accompagner tous les habitants vers une vie plus longue et en meilleure santé.

C'est avec plaisir que nous envisageons ce travail partenarial, aussi bien avec l'ARS que les associations et organismes du territoire afin que les Entre-Deusiens deviennent acteurs de leur santé.

Le Mot du directeur général de l'ARS La Réunion

Le Contrat Local de Santé est un formidable outil qui doit nous permettre d'améliorer la santé de l'ensemble des Réunionnais par des actions coordonnées et de proximité. Un outil souple, modulable, qui décline les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé La Réunion 2023-2033 à l'échelon de la commune.

Aujourd'hui, la ville de L'Entre-Deux s'engage en faveur du bien-être et de la santé de ses administrés à travers son CLS. Il est pertinent de mener ces actions de proximité avec la Ville pour que chaque citoyen devienne acteur de sa propre santé.

Votre santé, nout ambition !



Contacts presse

-Ville de L'Entre-Deux :

Service Communication - Tél : 0262 25 35 68 / 06 92 03 66 54

Courriel : communication@entredeux.re

-ARS La Réunion :

Service Communication - Tél : 0262 93 94 55 / 0692 66 61 20

Courriel : ars-reunion-communication@ars.sante.fr